

Site classéDate de protection : **26 mai 1926** ~ Superficie : 17,8 ha

La partie de la colline boisée du **Châtelet**

Bayard-sur-Marne

La colline boisée dominant la vallée de la Marne entre Fontaines et Bayard-sur-Marne est couverte par les ruines d'un oppidum et de l'ancienne ville gallo-romaine de Gorzum, qui a donné son nom à l'ancienne commune de Gourzon, fusionnée aujourd'hui avec Bayard-sur-Marne.



Cet oppidum fut découvert en 1772 par Grignon, maître de forges à Bayard. Les objets retrouvés ont permis de montrer que ce site a été occupé successivement par un camp retranché au néolithique, par un oppidum gaulois puis par une ville gallo-romaine. C'est l'époque gallo-romaine qui a laissé le plus de traces, que ce soit par les vestiges d'habitations, les bas-reliefs et sculptures ou les milliers de pièces de monnaie. Les vestiges gallo-romains situés sur la colline du Châtelet sont donc les traces de l'ancienne ville de Gorzum, cité qui aurait été, après Langres, le centre le plus habité et le mieux fortifié de la région. Cette ville s'était établie sur un oppidum gaulois probablement

rasé lors de l'invasion de la Gaule. Depuis le XVIII^{ème} siècle et grâce au travail de Grignon, l'importance de la ville de Gorzum et les influences qu'elle a subies aux différentes époques de l'occupation romaine, jusqu'à l'effondrement de l'empire, ont été mises en évidence. Les puits et fondations, éparpillés à travers la forêt et recouverts par la végétation, l'aspect même des lieux, permettent difficilement d'imaginer ceci aujourd'hui. La grotte que l'on voit en arrivant et la construction qui est à côté ne sont pas des vestiges gallo-romains. Elles ont été édifiées en 1835 par le propriétaire du Châtelet de l'époque.



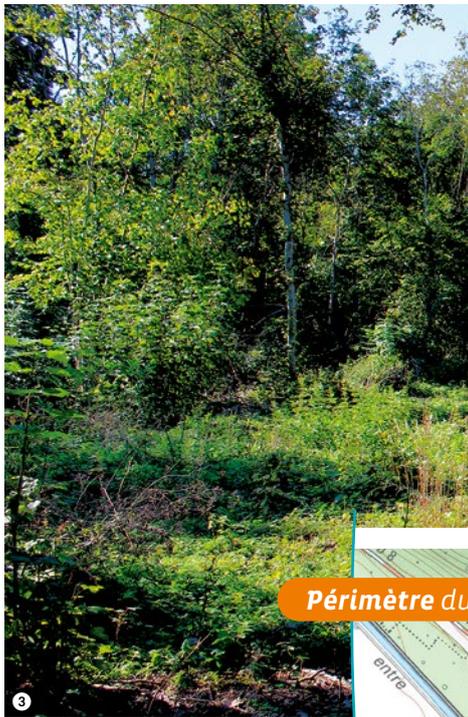
Grotte et construction avant l'arrivée au sein du périmètre du site

Critères de classement

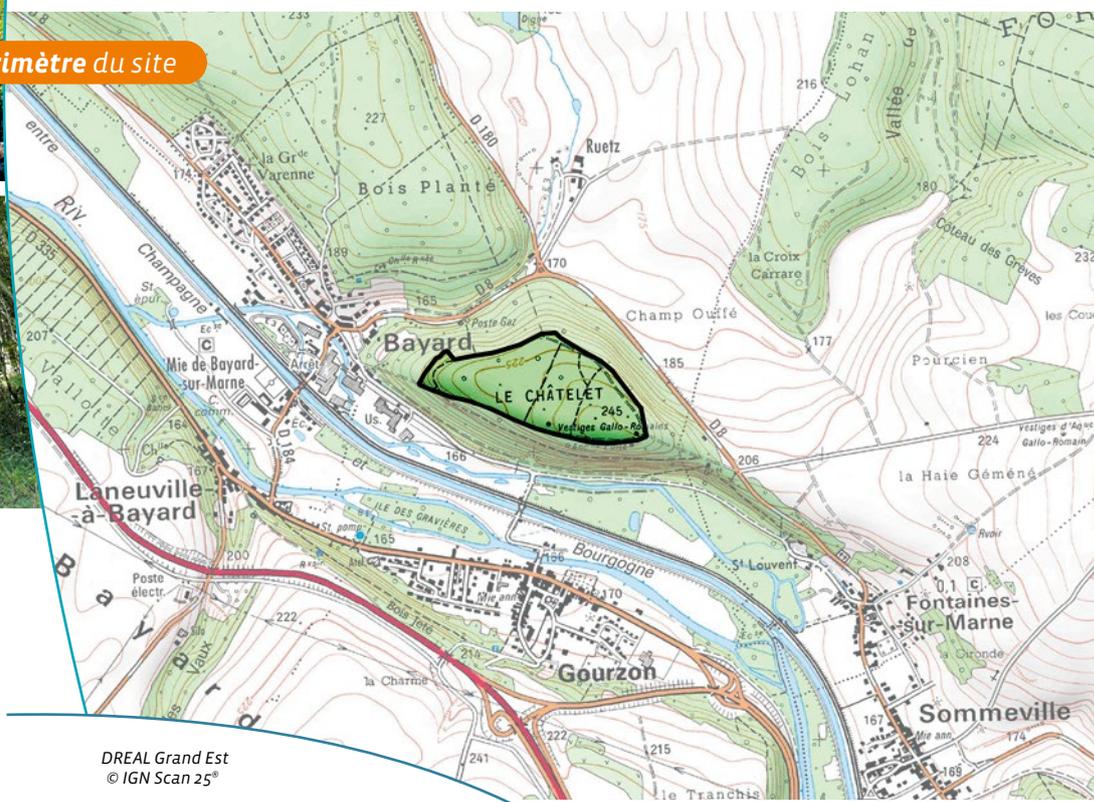
→ Artistique



La partie de la colline boisée du **Châtelet**



Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

- 1 ~ Vestiges de la colline
- 2 ~ Sommet de l'oppidum
- 3 ~ L'oppidum désormais recouvert par la végétation
- 4 ~ Sentier faisant le tour de l'oppidum

Inventaires - Autres mesures de protection

- Inscrit au titre des monuments historiques : le porche de l'église de Prez-sur-Marne à Bayard-sur-Marne
- Classés au titre des monuments historiques : Le menhir de la Haute-Borne et les restes d'un aqueduc romain

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63